# L’équipe enseignante de Lettres ville date

# du Lycée …...

# soutenue par les élus , syndicats….

#

 à

 Madame ..........., IA-IPR de lettres

OBJET : maintien de l’EAF

 Madame,

 Nous venons d’apprendre avec consternation que l’épreuve orale de l’EAF était maintenue fin juin alors même que les cours en présentiel pour les élèves de 1ères ne se feraient pas avant le 8 juin, en demi-groupe, au lycée ……… ,ce qui impliquerait au mieux pour chaque élève deux semaines de cours avant l’épreuve du bac. Pour nous, ce temps est largement insuffisant pour renouer avec les études et aborder sereinement un examen qui, étant le seul maintenu, sera fortement chargé émotionnellement et symboliquement. Et c’est sans compter les problèmes de sécurité sanitaire que cela pose.

Cette décision du Ministre de l’EN nous parait dénuée de sens et inégalitaire car loin des réalités de nos élèves ; elle renforce notre sentiment d’incompréhension, d’injustice sociale, ainsi que d’inquiétude face à la crise sanitaire qui est loin d’être terminée.

Le ministre justifie cette décision avec des arguments qui nous laissent perplexes. Il n’y aurait pas d’évaluation en contrôle continu possible ni d’évaluation d’oral pendant l’année. Or l’oral et l’écrit ont pu être évalués pendant l’année, l’enseignement du français s’évalue en effet au cours de l’année de manière formative autant à l’écrit qu’à l’oral. Le ministre parle aussi de gestes barrières qui seraient davantage applicables lors d’un examen oral. Or l’oral en lui-même suppose une proximité et une circulation des documents qui ne font qu’accroître les risques de contamination, avec des masques bien difficiles à supporter pour se parler, d’autant que nous serons peut-être comme l’an dernier en période de canicule. Quid également des candidats obligés de se déplacer pour beaucoup par les transports en commun, vecteurs importants de transmission du virus ? Ainsi, nous restons sceptiques quant à ces garanties compte tenu de la politique globale de cette crise sanitaire qui a montré beaucoup de carences en matériel, beaucoup d’incertitudes scientifiques, et compte tenu de l’avis du conseil scientifique lui-même qui préconise une rentrée aménagée en septembre, ce que vont faire d’autres pays d’Europe.

Enfin, le ministre assure que des ressources pédagogiques en ligne sont en cours d’élaboration pour aider enseignants et futurs candidats à la préparation de cet examen. Or nous voyons mal en quoi elles apporteraient davantage une solution au décrochage scolaire important, aux inégalités frappantes dans l’accès au numérique et au manque de motivation bien compréhensible à l’heure actuelle de la majeure partie de nos élèves, malgré notre engagement inconditionnel au quotidien auprès d’eux. De plus, si les élèves revenaient par demi-goupe en cours en juin, comment feraient-ils pour avoir un temps de révision avant l’épreuve comme cela se fait chaque année ? Nous tenons à insister sur le contenu pédagogique lui-même et le réel apprentissage de nos élèves car c’est ce qui donne du sens à notre mission d’enseignant, et pas seulement le passage « quoiqu’il en coûte » d’un rite initiatique surévalué symboliquement en France, l’oral du bac. La diminution du nombre de textes ne résout absolument pas la question de la préparation des élèves à cette épreuve difficile. Comme pour les autres épreuves du bac, celle-ci ne peut se faire correctement à distance ou même avec une éventuelle rentrée au mois de juin, a fortiori pour les élèves déjà en difficulté et ne bénéficiant pas d’aide à la maison ni d’équipement numérique suffisant. Comment ne pas rompre alors le principe d’égalité entre les candidats, tant invoqué à juste titre ? Que faire concrètement figurer sur les descriptifs d’activités exigés avant le 20 mai ? Il n’y aurait que les deux, au mieux trois, œuvres étudiées avant le confinement qui pourraient y figurer puisque, selon notre ministre et nos inspecteurs, aucune leçon nouvelle n’était à aborder pendant le confinement ; soit 10 à 15 textes au mieux en série générale et moins en technologique. Et comment mettre en place des conditions pertinentes de révision alors qu’il y aurait tous les cours maintenus ?

 Face à toutes ces questions posant celles du sens et de la justice de nos actions d’enseignement, nous ne voyons pas de réponses adéquates et sages. Ainsi, ce maintien des oraux de français engendre chez les élèves comme chez les enseignants une anxiété, voire une colère, dont nul n’a besoin dans les circonstances actuelles. Nous avons le sentiment que les enseignants de Lettres et leurs élèves sont finalement sacrifiés au nom d’une doctrine ministérielle qui ne veut voir les inégalités et les dangers auxquels elle nous expose.

 Ainsi, pour toutes les raisons que nous vous avons exprimées ci-dessus, nous tenons à vous informer que nous nous voyons dans l’incapacité de préparer et faire passer de façon équitable et efficiente cette épreuve du bac oral de français, tout en respectant des conditions sanitaires adéquates fin juin. Nous souhaitons également que vous fassiez remonter nos propos aux instances supérieures du ministère de l’éducation nationale.

 Veuillez croire, Madame, en notre attachement à un enseignement public de qualité.

L’équipe enseignante de Lettres du lycée …...